

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à M. Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Situation de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis

M. Alexis Corbière alerte M. le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur la dégradation des conditions d'enseignement dans les établissements scolaires publics de la Seine-Saint-Denis. Dans une tribune parue le 4 février 2019, des enseignants de Bagnolet et de Montreuil décrivent la situation de l'Éducation nationale dans ce département où le taux d'échec scolaire « *est, de très loin, le plus élevé de la République* ».

Ces professionnels de l'enseignement le rappellent : rien n'a été fait pour pérenniser le dispositif « plus d'élèves que de classes ». Pire, il a été affaibli pour permettre le dédoublement de certaines classes de CP et CE1. Rien non plus n'a été fait pour redonner les moyens à la médecine scolaire de jouer son rôle de prévention et on ne compte toujours, dans ce département, qu'un médecin scolaire pour treize milles élèves en moyenne. Rien enfin n'a été fait pour lutter efficacement contre le déterminisme social. Pire, Parcoursup et la réforme du bac aggraveront les logiques de cloisonnement.

Toutes ces alertes émanant des équipes pédagogiques, des parents d'élèves et des élus locaux restent vaines. À chaque fois, la réponse du ministère ou du rectorat cherche à prouver, chiffres à l'appui, que « tout va bien dans ce département ». Mais au-delà des statistiques, la réalité est toute autre.

Alexis Corbière demande donc au ministre de bien vouloir accorder du crédit à l'expertise des professeurs et à l'expérience des parents. Il n'est plus acceptable que « *le mieux doté des collèges de Seine-Saint-Denis soit moins bien doté que le moins bien doté des collèges parisiens.* » Les enseignants de Bagnolet et Montreuil sollicitent une audience collective au rectorat : ils doivent être reçus.

Il en va de la responsabilité de l'État à protéger, ainsi que le défendent les signataires de cette tribune, « *l'avenir de nos enfants* ».